

SECTIONS INTERNATIONALES 2026

ADMISSION EN 6^{ÈME} SECTION INTERNATIONALE
Collège Risso - NICE

Section britannique



Les objectifs des sections internationales

- Faciliter l'accueil et **l'intégration d'élèves étrangers** dans le système scolaire français et leur éventuel retour dans leur système d'origine
- Permettre aux **élèves français de pratiquer une langue étrangère** de manière approfondie
- Favoriser **la transmission des patrimoines culturels** des pays concernés avec un enseignement renforcé en langue et littérature, histoire-géographie ou mathématiques

CADRE REGLEMENTAIRE :

Arrêté du 23 janvier 2024 fixant la liste des sections internationales et classes menant baccalauréat français international (BFI) dans les écoles, collèges et lycées :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049097598>

Les horaires au collège en section internationale

- En langue et littérature de section : **4h d'enseignement spécifique de langue et littérature étrangère s'ajoutent à l'emploi du temps des élèves**

- En 6^{ème} : LV1 **4h** + Langue et littérature étrangère **4h**
- En 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} : LV1 **3h** + Langue et littérature étrangère **4h**

- En Disciplines Non Linguistiques : **2h en histoire-géographie**

L'enseignement de la discipline est partagé entre les deux langues, le français et la langue de section.

Les enseignements

- Dans les sections internationales, les enseignements sont dispensés **conformément aux programmes en vigueur** en France dans les classes considérées. Ils comportent toutefois des **aménagements** au titre des enseignements spécifiques.
- **En langue et littérature** : le programme d'enseignement est fixé pour chaque langue à partir de la classe de sixième.
- **En histoire-géographie** : un programme spécifique pour les sections internationales est fixé à partir de la classe de troisième.

Modalités d'admission

Pour tous les élèves, y compris ceux issus de SI 1^{er} degré :

- Sur dossier de candidature

- Sur test écrit et oral en langue de section :

- Le niveau attendu est un **niveau A1**
- Sur test écrit en français et en mathématiques : épreuves supplémentaires uniquement pour les **élèves issus de l'enseignement privé hors-contrat ou qui viennent de l'étranger (hors réseau AEFE)**
- Le niveau attendu en langue française est un **niveau A2**

Le dossier de candidature

Le dossier de candidature fait l'objet d'une note prise en compte pour l'admission.

Motivation de la famille :

La famille devra expliquer ce qui motive la candidature de son enfant dans la section internationale demandée ainsi que son parcours linguistique (langue pratiquée à la maison, apprentissage de la langue à l'école ou hors de l'école, séjours à l'étranger, etc.), ses projet(s) éventuels(s)...

Avis obligatoire du conseil de cycle :

- Le conseil devra expliquer brièvement son avis sur la candidature de l'élève (maîtrise des apprentissages fondamentaux, capacité et régularité de travail, intérêt et facilité d'apprentissage des langues).
- Le conseil précisera également les aptitudes de l'élève à s'investir dans des activités de groupe et à vivre en collectivité et, pour un élève dont la langue demandée en section internationale est la langue maternelle, le niveau de maîtrise de la langue française.

Les tests en langue de section

La durée du test écrit (1 note) est fixée à 30 minutes

Le test est effectué dans la langue de section.

La durée du test oral (1 note) est fixée à 13 minutes

Le test est effectué dans la langue de section (expression orale en continu + expression orale en interaction) et en langue française (motivation).

Les tests en français et en mathématiques

Uniquement pour les élèves issus de l'enseignement privé hors-contrat ou qui viennent de l'étranger
(hors réseau AEFE)

La durée de chaque test écrit est fixée à 30 minutes

L'inscription effective de l'élève en section internationale sera conditionnée à l'obtention de la moyenne à ces deux épreuves. Toutefois, leurs notes n'entreront pas dans le calcul de la moyenne pour l'admission, contrairement aux épreuves en langue de section et au dossier de candidature.

Quelles sont les démarches ?

Inscriptions en ligne

du lundi **1^{er} décembre 2025** (12h) au lundi **26 janvier 2026** (23h)

Adresse : <https://bv.ac-nice.fr/isi2d/famille/>



Aucune inscription ne sera acceptée après le 26 janvier 2026

Bien renseigner l'adresse courriel par laquelle se feront tous les échanges avec les familles

et conserver les identifiants pour valider l'affectation

Qui est concerné ?

TOUS LES ELEVES

Même les élèves issus d'une S.I. en école primaire doivent être inscrits

JUSQU'AU 26 janvier 2026 inclus

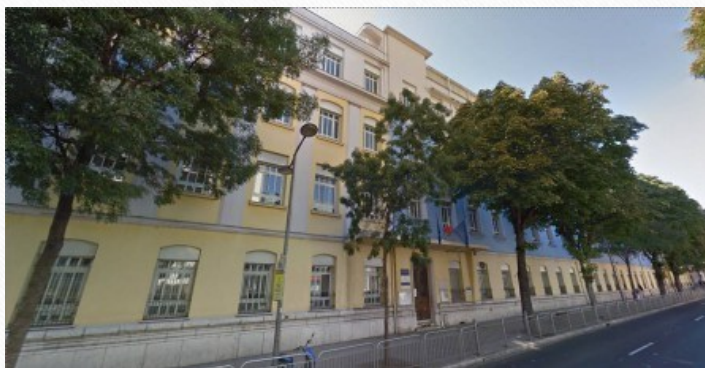
Adresse : <https://bv.ac-nice.fr/isi2d/famille/>



Aucune demande d'admission en section internationale ne sera traitée en dehors de cette procédure

Où et quand se déroulent les tests ?

Écrits et oraux : **le mercredi 4 mars 2026 après-midi** au **collège Antoine Risso à Nice**



Pour recevoir la convocation, bien renseigner l'adresse courriel au moment de l'inscription

Quelle est la date des résultats ?

A partir du **mercredi 25 mars 2026**

Les résultats d'admission et d'affectation sont transmis aux familles
par courriel uniquement

Les affectations prononcées par l'Inspecteur d'académie sont définitives

Comment et quand valider l'affectation ?

**Pour accepter (ou refuser) l'affectation
se connecter à l'application ISI2D et valider sa réponse
Entre le mercredi 25 mars et le mardi 31 mars 2026**

- *Le refus de l'affectation vaut renoncement définitif à l'admission en 6^e section internationale*
 - *L'absence de réponse dans les délais sera considérée comme un renoncement définitif*

Questions des familles



Nous vous remercions de votre attention